

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du Code de l'environnement

PRÉSENTATION DU PROJET Annexe au formulaire CERFA n°14734*04

Projet photovoltaïque au sol

Rue de Torremilia
Parcelles CT366, CT367, CT368, etc.
Commune de Perpignan (66000)

**PÉTITIONNAIRE
ELISA DA CRUZ**

18 août 2026



Bureau d'études LETICEEA Environnement

Tél : 06.23.21.00.58 – Mail : l.rodriguez@leticeea.com

Web : www.leticeea.com – SIRET : 804 222 925 00013

SOMMAIRE

1	OBJET DU DOCUMENT	3
2	LE PÉTITIONNAIRE.....	3
3	LOCALISATION ET FONCIER	3
4	UN PROJET AU SEIN DE PARCELLES INSCRITES AU DOCUMENT-CADRE	4
5	CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	6
5.1	DONNEES GENERALES.....	6
5.2	PLAN D'IMPLANTATION ET COUPE	6
6	LES TRAVAUX.....	8
6.1	MODE D'ANCRAGE DES STRUCTURES	8
6.2	ASSEMBLAGE DES STRUCTURES ET POSE DES MODULES.....	9
6.3	POSTE DE TRANSFORMATION, ONDULEURS ET RESERVE INCENDIE	9
6.4	RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE.....	9
7	EXPLOITATION ET MAINTENANCE	10
8	DÉMANTÈLEMENT ET REMISE EN ÉTAT.....	11

TABLE DES ILLUSTRATIONS



Table des cartes

- Carte 1 : Localisation cadastrale du projet sur photographie aérienne (1/2 500) 4
- Carte 2 : Document-Cadre PV au sol des Pyrénées-Orientales identifiant les parcelles du présent projet 4
- Carte 3 : Plan de masse du projet..... 7
- Carte 4 : Hypothèse de raccordement au réseau public d'électricité..... 10



Table des figures

- Figure 1 : Vue en coupe de l'implantation photovoltaïque 8

1 OBJET DU DOCUMENT

La présente annexe expose les caractéristiques techniques du projet photovoltaïque au sol porté par Elisa DA CRUZ sur la commune de Perpignan (Pyrénées-Orientales), rue de Torremilia, ainsi que la nature des travaux prévus en phase de chantier, les conditions d'exploitation et les modalités de démantèlement.

Elle complète le formulaire CERFA n° 14734*04 et le mémoire de justification (annexe AF2) joints à la demande d'examen au cas par cas.

2 LE PÉTITIONNAIRE

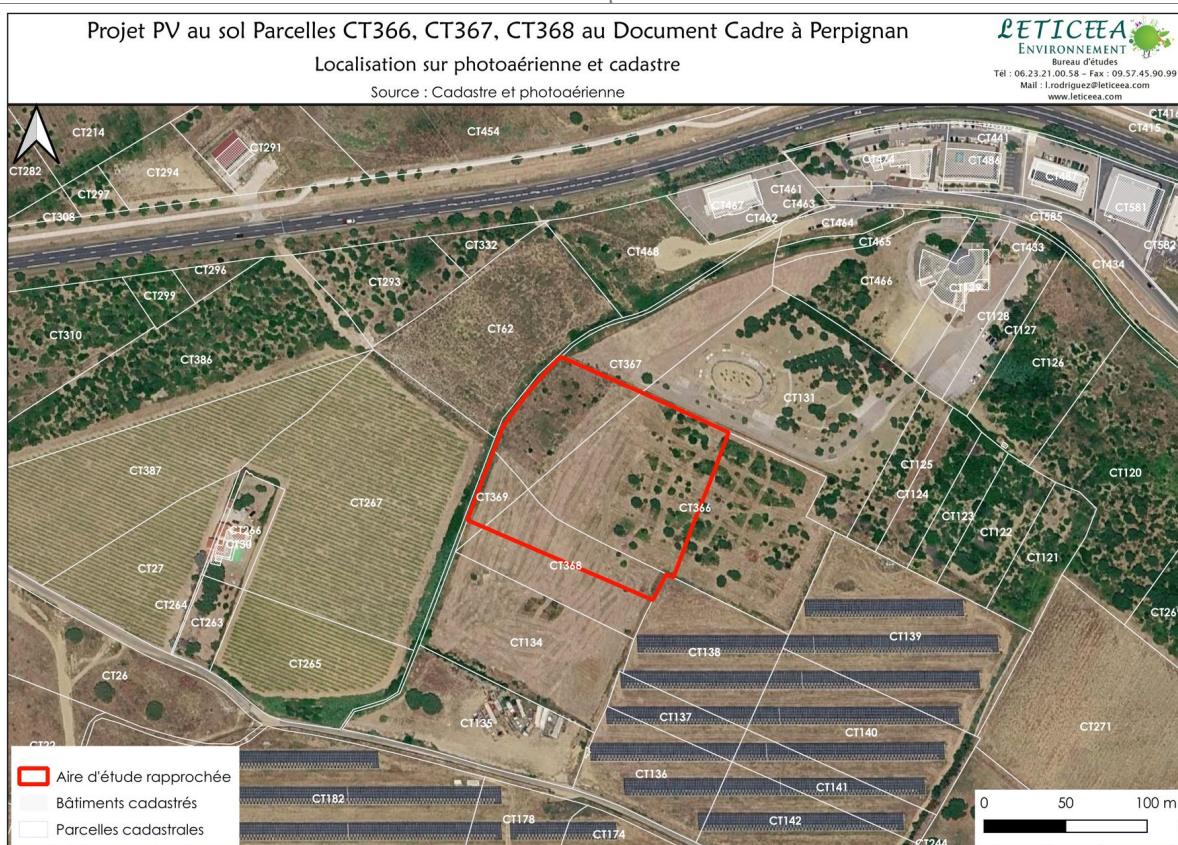
Dénomination	Elisa DA CRUZ
Forme juridique / raison sociale	Personne physique
SIRET	NC
Adresse du siège	15 rue des Rouges Gorges 66700 Argelès-sur-Mer

3 LOCALISATION ET FONCIER

Le projet s'implante rue de Torremilia, au Nord-Ouest de l'agglomération de Perpignan, sur les parcelles cadastrées section CT n° 366, 367 et 368 notamment, pour un terrain d'assiette d'environ 14 390 m².

Les coordonnées du centre du projet sont : 42° 43' 36,0'' N ; 2° 52' 06,2'' E.

Les terrains sont classés en zone A, dite agricole, du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Perpignan. Ils sont en friche de longue date et ne font l'objet d'aucune exploitation agricole active.



■ Carte 1 : Localisation cadastrale du projet sur photographie aérienne (1/2 500)

4 UN PROJET AU SEIN DE PARCELLES INSCRITES AU DOCUMENT-CADRE

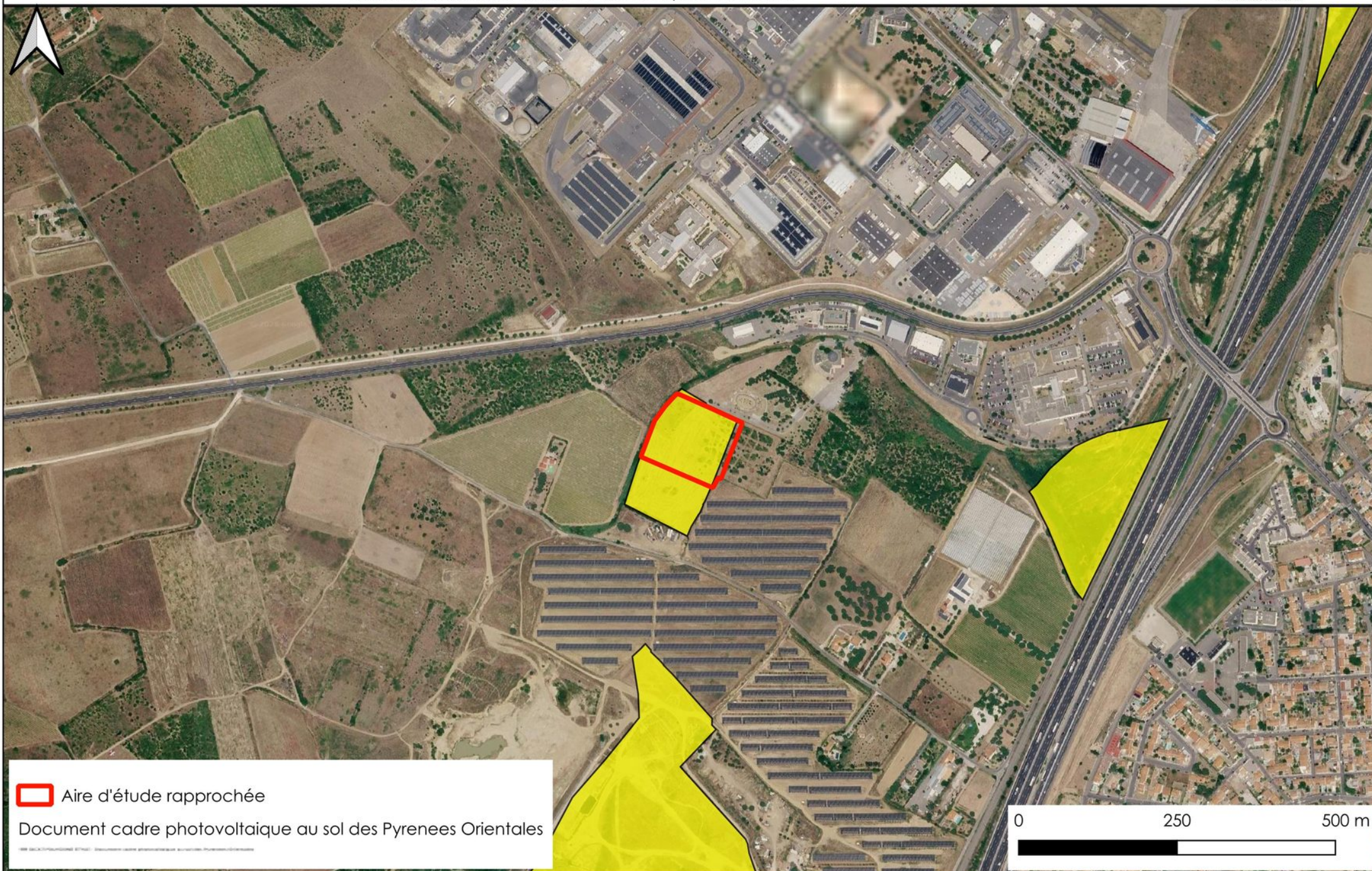
Le projet se situe au droit de parcelles identifiées dans le Document-Cadre relatif aux projets d'installations photovoltaïques au sol dans les zones agricoles, naturelles et forestières, approuvé par arrêté préfectoral n° DDTM/SCAT/2025343-0001 du 08 décembre 2025.

■ Carte 2 : Document-Cadre PV au sol des Pyrénées-Orientales identifiant les parcelles du présent projet

Projet PV au sol Parcelles CT366, CT367, CT368 au Document Cadre à Perpignan

Localisation sur photoaérienne et parcelles du Document-Cadre PV au sol des Pyrénées-Orientales

Source : Document Cadre PV sol 66 et photoaérienne

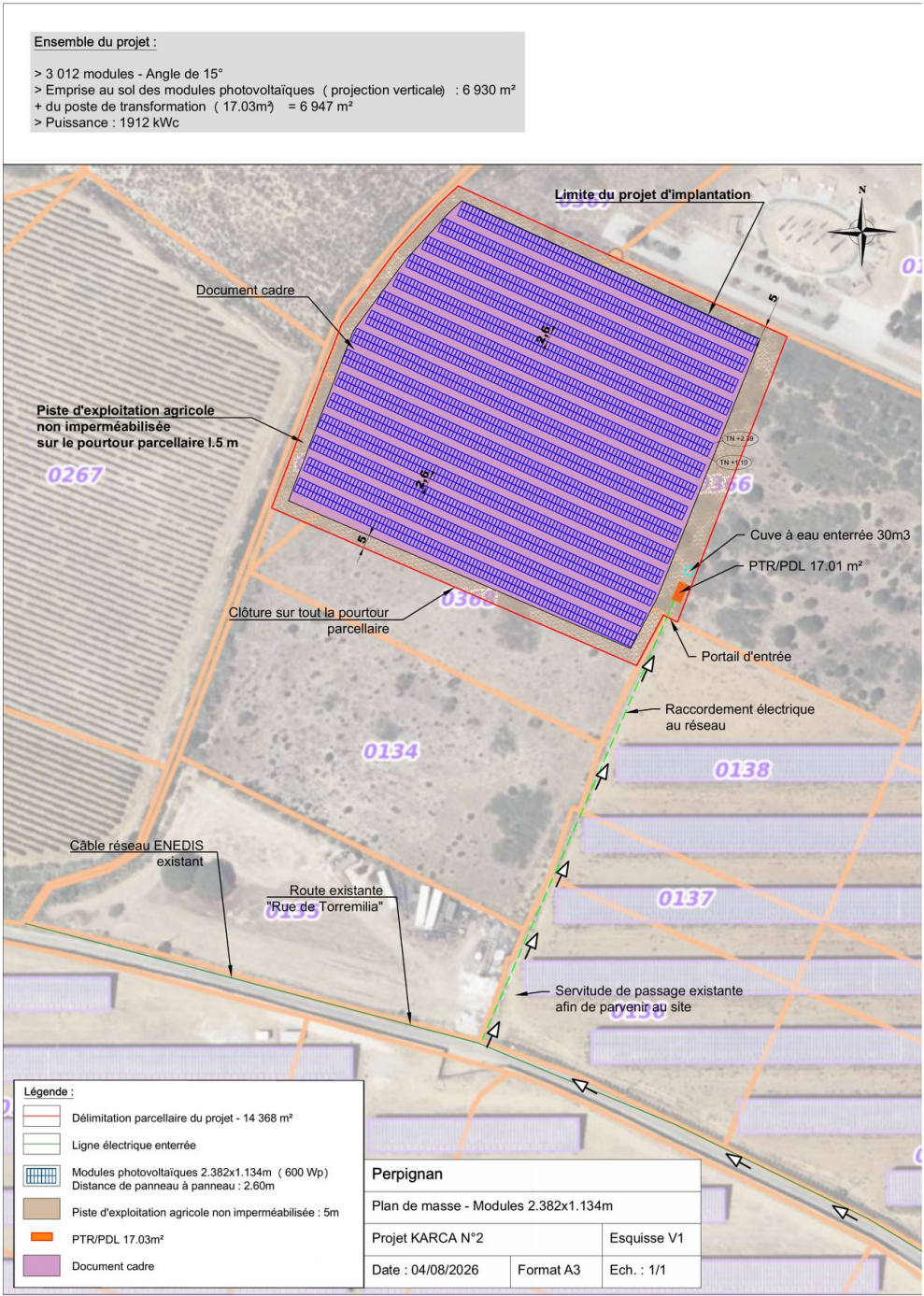


5 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

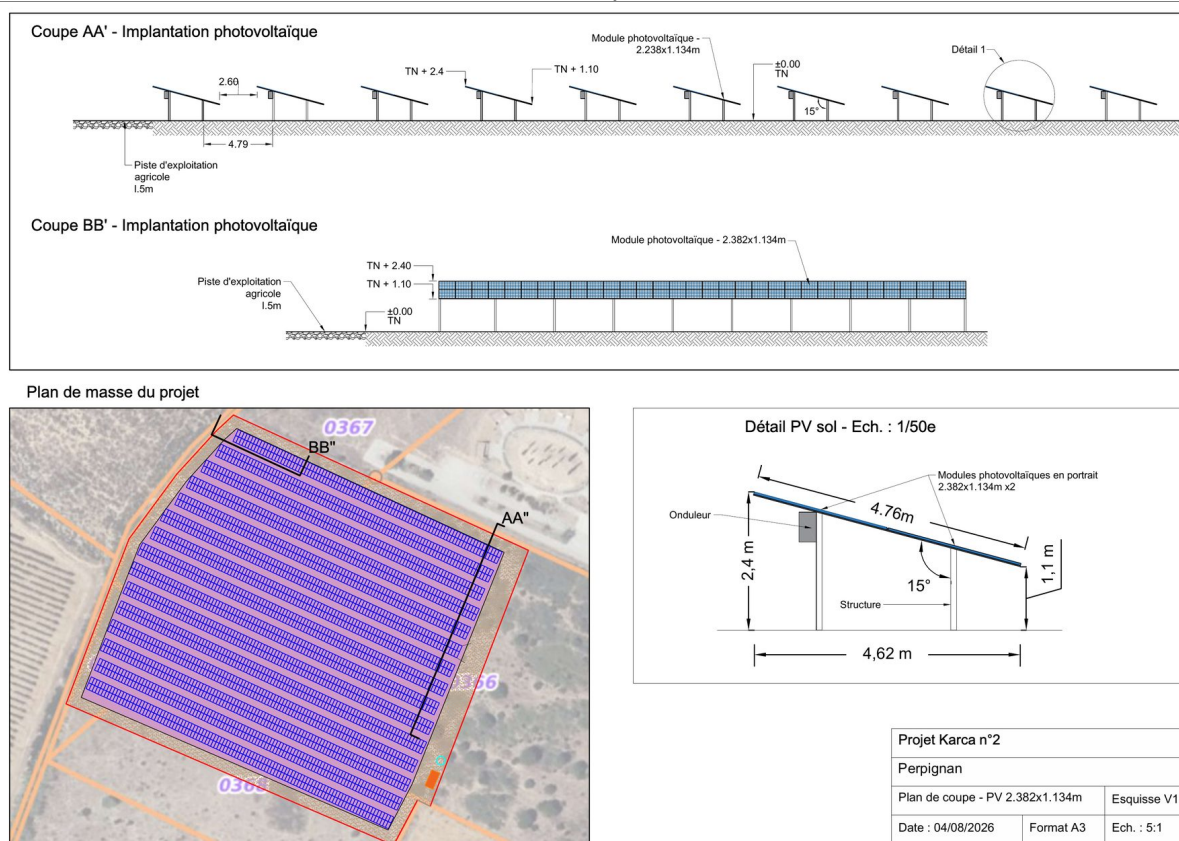
5.1 Données générales

Puissance crête installée	≈ 1 912 kWc (1,912 MWc)
Surface du terrain d'assiette	≈ 14 390 m ²
Nombre de modules	≈ 3 012 modules photovoltaïques
Dimensions des modules	2,382 m × 1,134 m
Inclinaison des modules	15°
Emprise au sol des modules (projection verticale)	≈ 6 930 m ²
Poste de transformation / de livraison	≈ 17 m ²
Emprise au sol totale projetée	≈ 6 947 m ²
Hauteur des tables au-dessus du terrain naturel	de 1,10 m (point bas) à 2,40 m (point haut)
Réserve incendie	Cuve enterrée de 30 m ³
Piste périphérique non imperméabilisée	5 m de largeur
Clôture et accès	Clôture sur tout le pourtour parcellaire, portail d'accès

5.2 Plan d'implantation et coupe



■ Carte 3 : Plan de masse du projet



■ Figure 1 : Vue en coupe de l'implantation photovoltaïque

6 LES TRAVAUX

6.1 Mode d'ancrage des structures

Les structures porteuses reposent sur des pieux d'ancrage battus, sans fondation béton. Ce mode d'ancrage minimise très fortement la superficie de sol réellement impactée : chaque point d'ancrage ne mobilise que quelques centimètres carrés de sol, soit une emprise cumulée de l'ordre de quelques dizaines de mètres carrés à l'échelle du parc.

Les travaux d'ancrage prévoient :

- La fabrication des pieux battus hors site ;
- La mise en œuvre d'un dispositif de battage par une entreprise spécialisée, les pieux étant ancrés dans le sol à une profondeur variant de 1,50 m à 2 m en moyenne.

Les résultats de l'étude géotechnique réalisée avant le lancement des travaux permettront d'affiner les options techniques, notamment la profondeur d'ancrage et le nombre de pieux.

6.2 Assemblage des structures et pose des modules

Les travaux consistent ensuite à installer les axes et les structures porteuses, à poser les modules et les onduleurs, puis à effectuer le raccordement électrique. Les précautions suivantes seront observées :

- Utilisation prioritaire d'engins équipés de chenilles ;
- Calendrier d'intervention limitant les passages sur des sols humides et mal ressuyés ;
- Mise en œuvre d'un plan de circulation des engins.

6.3 Poste de transformation, onduleurs et réserve incendie

Le poste de transformation / de livraison, d'une emprise de 17 m², sera implanté en bordure Sud-Est du parc, à proximité du point de raccordement.

Les onduleurs sont intégrés aux structures.

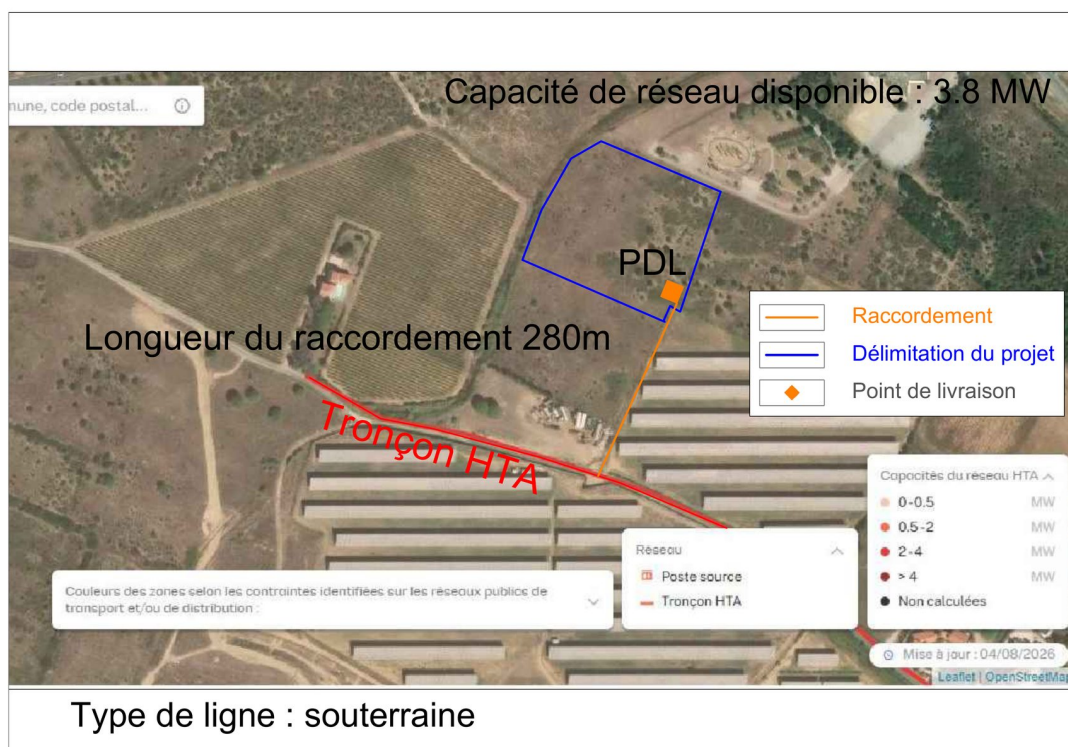
Une cuve de réserve incendie de 30 m³ sera enterrée à proximité du poste, et une piste d'exploitation non imperméabilisée de 5 m de largeur fera le tour du parc afin de permettre l'intervention des services de secours.

6.4 Raccordement au réseau public d'électricité

Le projet a une puissance crête de 1 912 kWc. L'option de raccordement envisagée est la ligne HTA existante au Sud du projet, le long de la rue de Torremilia, dont la capacité d'accueil disponible est de 3,8 MW.

Le point de livraison sera implanté en limite Sud-Est du parc. La liaison, d'un linéaire d'environ 280 m, sera réalisée intégralement en souterrain : les câbles seront posés en tranchée, recouverts de sable, puis la tranchée sera refermée. Les travaux de raccordement seront réalisés par le gestionnaire du réseau public de distribution.

Le tracé emprunte des emprises déjà anthropisées : il ne nécessite aucun abattage d'arbre et ne comporte aucune traversée de cours d'eau, de cours ou de fossé.



■ Carte 4 : Hypothèse de raccordement au réseau public d'électricité

7 EXPLOITATION ET MAINTENANCE

La phase d'exploitation est prévue pour une durée de l'ordre de 30 ans. Elle mobilise :

- Une surveillance à distance et une maintenance préventive des installations électriques ;
- Un entretien de la végétation par voie mécanique, sans produit phytosanitaire ;
- Une inspection périodique de la clôture, du portail et des passages à petite faune.

Les opérations d'exploitation sont silencieuses, n'engendrent ni rejet, ni odeur, ni émission atmosphérique, et ne mobilisent qu'occasionnellement un véhicule léger.

8 DÉMANTÈLEMENT ET REMISE EN ÉTAT

En fin de production, le projet sera totalement démonté. La totalité des éléments, y compris ceux incorporés au sol, quelle que soit leur profondeur, sera minutieusement extraite :

- Démontage des modules et remise à l'éco-organisme de la filière de recyclage agréée par l'État, l'écotaxe étant acquittée à l'achat ;
- Démontage des structures métalliques, des onduleurs et du poste de transformation ;
- Retrait intégral des pieux battus ;
- Reprise des câbles électriques et dépose de la cuve enterrée ;
- Dépose de la clôture périphérique et du portail.

Le chantier sera soigneusement nettoyé, avec enlèvement de tous les matériaux. Les éventuelles ornières créées par le passage répété des engins de démantèlement seront supprimées par un travail agricole, de manière à garantir la possibilité d'un usage agricole ultérieur du terrain.

Le projet est ainsi totalement réversible : absence de fondation bétonnée, matériaux entièrement démontables et valorisables (acier, aluminium, silicium).